

CONVENTION DE PRÊT DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE, AFFICHAGE EXTÉRIEUR

PRÉAMBULE

L'association Bretagne Grands Migrateurs a réalisé dans le cadre du programme « Poissons migrateurs » du contrat de projet Etat-Région 2007-2013, une exposition itinérante avec la participation financière de la Région Bretagne, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Fédération Nationale de la Pêche en France. Cette exposition est destinée à sensibiliser le public au patrimoine que représentent les migrateurs amphihalins en Bretagne et aux problématiques liées à ces espèces. L'exposition a dernièrement été adaptée afin de permettre un affichage extérieur.

L'exposition a vocation à être présentée dans un maximum de lieux publics lors d'événements tels que des salons, colloques, animations extérieures grands public, etc.

L'association Bretagne Grands Migrateurs met à disposition cette exposition aux structures impliquées dans la sauvegarde, la gestion, la présentation du patrimoine que constituent les poissons migrateurs en Bretagne : Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, collectivités territoriales, administrations, établissements publics, associations, ...

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

L'association Bretagne Grands Migrateurs
9 rue Louis Kerautret Botmel
CS 26713
35 067 RENNES CEDEX
représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves Moëlo,
dénommée ci-après « BGM »

d'une part,

et :

représenté(e) par : _____

dénommé(e) ci-après « l'emprunteur »

d'autre part,

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de l'exposition itinérante réalisée par BGM, pour un affichage en extérieur.

ARTICLE 2 : DURÉE

L'exposition est empruntée **le ou du/au** _____

La convention de prêt pourra faire l'objet d'une prolongation au-delà de cette demande sur demande de l'emprunteur et sous réserve des disponibilités du calendrier des réservations.

La convention est valable à partir de sa date de signature et jusqu'à restitution de l'exposition à BGM.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'EXPOSITION ET OPTIONS DE PRÊT

L'exposition complète comprend :

- 5 totems recto/verso (composés de 10 panneaux) imprimés au format 100 x 50 cm ;
- 5 pieds parasols en plastique ;
- 5 mats en bois.

Le descriptif détaillé de l'exposition est annexé à la présente convention de prêt.

L'exposition peut être présentée de façon complète ou partielle. L'emprunteur déterminera, en commun accord avec BGM, l'option choisie ainsi que les panneaux empruntés et exposés en cochant ci-dessous :

OPTION 1 : exposition complète (5 totems)

OPTION 2 :

- Totem de présentation de l'association Bretagne Grands Migrateurs et des financeurs (*Panneau imposé*)
- Totem « Les grands migrateurs en Bretagne, une richesse méconnue... » / « Mystérieuse et insaisissable, l'anguille bientôt absente de cours d'eau ? »
- Totem « Aloses, un passage en eau douce bref mais vital » / « Les lamproies marines, des "fossiles vivants" ! »
- Totem « De nombreux saumons grands migrateurs de l'Atlantique Nord, naissent en Bretagne » / « La truite de mer... une adaptation de la truite à la vie marine »
- Totem « La circulation des poissons migrateurs, un parcours semé d'embûches » / « La circulation des poissons migrateurs, quelles solutions ? »

Indiquer le nombre total de totems empruntés : _____

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE BGM

BGM prête l'exposition selon l'option choisie ci-dessus par l'emprunteur. Ce prêt n'emporte aucune cession des droits d'auteur relatifs à cette exposition, ceux-ci étant exclusivement réservés à BGM et à ses ayant droits.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DE L'EMPRUNTEUR

L'emprunteur s'engage à présenter l'exposition au public dans le cadre **de** (insérer nom de la manifestation) : _____

L'emprunteur s'engage à joindre à la présente convention une attestation d'assurance multirisques en cas de vol à jour sans quoi l'emprunt ne pourra s'effectuer.

L'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions d'usage pour le transport du matériel.

L'emprunteur est tenu d'informer BGM dans les plus brefs délais de toute altération ou destruction d'un ou plusieurs éléments de l'exposition.

L'emprunteur ne peut prêter ni céder aucune partie de l'exposition sans accord écrit préalable de BGM.

ARTICLE 6 : TRANSPORT

La mise à disposition de l'exposition est gratuite. Toutefois, le coût lié au transport de l'exposition est à la charge de l'emprunteur. Les lieux hébergeant habituellement l'exposition sont la FDAAPPMA du Finistère à Quimper et la FDAAPPMA d'Ille-et-Vilaine à Rennes.

BGM s'engage à acheminer l'exposition vers l'emprunteur au coût le moins onéreux possible (poste, transporteur, de la main à la main). Avant acheminement, BGM s'engage à informer l'emprunteur du coût de l'option choisie.

Une vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition sera effectuée lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

L'emprunteur s'engage à informer BGM de toute altération ou destruction qui aurait eu lieu pendant le transport et ce, à réception de l'exposition.

BGM ne pourra être tenue responsable des retards ou absence de mise à disposition aux cas de force majeure ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non exhaustive, intempérie, accident, *etc.*

ARTICLE 7 : RESTITUTION

L'emprunteur s'engage à acheminer l'exposition vers la structure hébergeant habituellement l'exposition (FDAAPPMA29 et FDAAPPMA35) par le moyen de son choix (poste, transporteur, de la main à la main).

A l'issue de la période d'emprunt, BGM se réserve le droit de demander la restitution vers une autre adresse que celle prévue initialement, en fonction du planning de réservation de l'exposition : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques en Bretagne ou autre emprunteur en Bretagne.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

L'emprunteur est responsable de la garde matérielle et juridique de l'exposition à partir de la date de réception et jusqu'à la date de restitution. L'emprunteur assume cette garde sous son entière responsabilité (vol, perte, détérioration). L'assurance du contenu de l'exposition est donc à la charge de l'emprunteur. L'emprunteur joindra à la présente convention une attestation d'assurance multirisques en cas de vol à jour sans quoi l'emprunt ne pourra s'effectuer.

La valeur de l'exposition complète est estimée à 1 300 €. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur de leur remplacement.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ

L'emprunteur autorise BGM à indiquer sur son site internet les lieux et dates de présentation de l'exposition au public.

BGM autorise l'emprunteur à faire la publicité de l'exposition.

ARTICLE 10 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, en absence de règlement amiable, le différent pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires, à Rennes

le _____

Pour l'association Bretagne Grands Migrateurs,

Pour l'emprunteur,

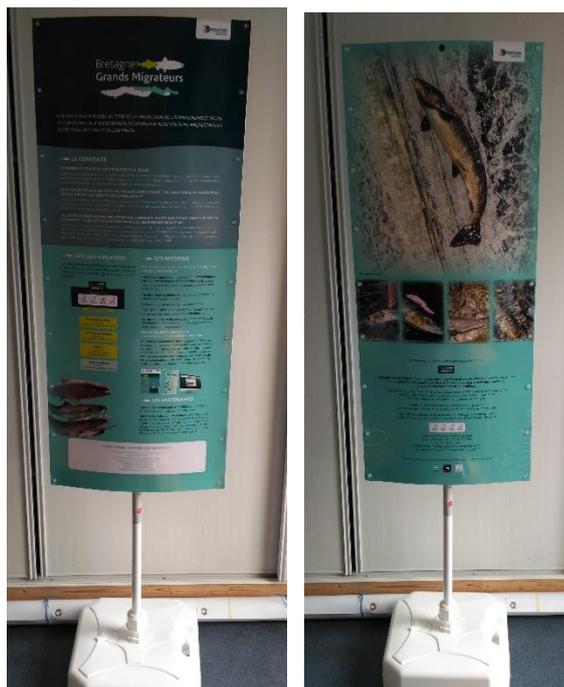
ANNEXE

PRÉSENTATION ET CONTENU DE L'EXPOSITION ITINÉRANTE DE BRETAGNE GRANDS MIGRATEURS

1. Contenu matériel de l'exposition

L'exposition comprend :

- 5 totems recto/verso (composés de 10 panneaux) imprimés au format 100 x 50 cm ;
- 5 pieds parasols en plastique ;
- 5 mats en bois.



- o 1 visuel sur le saumon atlantique / 1 visuel sur la truite de mer

De nombreux SAUMONS grands migrants de l'Atlantique Nord, naissent en Bretagne

Plus de 400 000 saumons atlantiques naissent dans les cours d'eau de Bretagne. 70 % des saumons qui partent en mer proviennent de la Bretagne. C'est un record en Europe. L'industrie du saumon, qui emploie 30 000 personnes, est une activité importante en Bretagne. En raison des conditions climatiques, moitié de la production de saumon atlantique est produite en Bretagne.

CYCLE BIOLOGIQUE ET REPARTITION

Le cycle biologique du saumon atlantique est caractérisé par sa migration entre l'eau douce et l'eau de mer.

LA BRETAGNE CONTRIBUE FORTEMENT AU DÉVELOPPEMENT DES GÉNÉRATIONS

La Bretagne est le principal bassin de production de saumon atlantique en France. Elle contribue à la production de 70 % des saumons atlantiques qui partent en mer.

EN UN SIÈCLE, L'ESÈCE A DISPARU DE NOMBREUX FLEUVES

En raison de la construction de barrages et de l'artificialisation des cours d'eau, le saumon atlantique a disparu de nombreux fleuves en France.

TRUITE de MER

Une adaptation de la truite à la vie marine

As predators, sea trout are more resilient to environmental changes than other salmonids. This is due to their ability to adapt to both freshwater and saltwater environments. This adaptability allows them to survive in a wider range of habitats and to migrate between them.

CYCLE BIOLOGIQUE ET REPARTITION

Le cycle biologique de la truite de mer est caractérisé par sa migration entre l'eau douce et l'eau de mer.

TRUITE DE RIVIÈRE, TRUITE DE MER...

La truite de mer est une truite qui a migré de l'eau douce vers l'eau de mer. Elle est plus résistante aux maladies et aux parasites que la truite de rivière.

COUSINE DU SAUMON ATLANTIQUE...

La truite de mer est une espèce proche du saumon atlantique. Elle partage avec ce dernier de nombreuses caractéristiques biologiques et écologiques.

DES COURS D'EAU BRETONS MOINS FRÉQUENTS QU'EN NORMANDIE...

En Bretagne, les cours d'eau sont moins nombreux qu'en Normandie. Cela explique pourquoi la truite de mer est plus présente en Normandie qu'en Bretagne.

- La circulation des poissons migrateurs :

- o 1 visuel « Un parcours semé d'embûches » / 1 visuel « Quelles solutions ? »

LA CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS

... Un parcours semé d'embûches

Les poissons migrateurs sont des animaux qui passent leur vie entre l'eau douce et l'eau de mer. Leur parcours est souvent très long et ils rencontrent de nombreuses difficultés pendant leur migration.

TOUS LES MIGRATEURS NE SONT PAS DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU...

Les poissons migrateurs ne sont pas tous des athlètes de haut niveau. Certains ont des capacités de migration plus faibles que d'autres.

L'IMPACT DES OBSTACLES SUR LES POISSONS MIGRATEURS

Les obstacles tels que les barrages, les écluses et les seuils peuvent empêcher les poissons migrateurs de passer d'un cours d'eau à un autre.

PLUS D'EFFETS QUE L'ON NE CROIT...

Les obstacles ont des effets négatifs sur les poissons migrateurs, même lorsqu'ils ne bloquent pas complètement leur passage.

LES OBSTACLES À LA MIGRATION EN BRETAGNE

En Bretagne, il y a 2 500 obstacles à la migration des poissons migrateurs.

50% des obstacles sont des barrages et 50% sont des seuils.

LA CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS

... Quelles solutions ?

Il est essentiel de trouver des solutions pour améliorer la circulation des poissons migrateurs et leur permettre de compléter leur cycle de vie.

UN ENJEU MAJEUR - LE RÉTABLISSEMENT DE LA CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS

Le rétablissement de la circulation des poissons migrateurs est un enjeu majeur pour la biodiversité et la pêche durable.

LES ACTIONS DE RESTAURATION DE LA CIRCULATION PISCICOLE EN BRETAGNE ENTRE 2007 ET 2015

Entre 2007 et 2015, de nombreuses actions ont été menées pour restaurer la circulation des poissons migrateurs en Bretagne.

LES ACTEURS

Les acteurs impliqués dans la restauration de la circulation piscicole sont :

- 170 associations de pêcheurs
- 8 associations de protection de l'environnement
- 50% des collectivités territoriales
- 20% des entreprises
- 7 autres acteurs